Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20251014-2025_DELCA_15-DE
Reçu le 21/10/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 14 octobre 2025

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 26 aout 2025

DELIBERATION N° 2025-15

Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Était excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Philippe DELABRE, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, André FERRET, Michel CHAPUIS, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul LYONNET.

Suppléants présents : Mmes Corinne BRINGER, Patricia GOUDARD

Titulaires excusés :
Mmes Nicole CHASSIN, Christelle VALANTIN.
MM, Olivier CIGOLOTTI, Bruno MARCON, Guy PEYRARD.

Suppléants excusés : M. Pascal GIBELIN, M. Roland RIVET, Mme Marie-Laure MUGNIER

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Titulaires excusés : LCL Hélène JURY, Médecin-chef - CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Suppléant présent :
Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2.

Suppléant excusé :
CNE Éric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance :
CDT Pascal PERRIN, chef du groupement technique – CDT Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines – Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présente : Mme Elisabeth PARET, CDL / DGFIP.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20251014-2025_DELCA_15-DE
Reçu le 21/10/2025

DELIBERATION N° 2025-15 : Décision modificative numéro 1

- **Section de fonctionnement**

Cette décision modificative s'inscrit dans un contexte d'activité opérationnelle en augmentation de 4,5 % avec un bilan hommes*heures significativement supérieur à celui prévu lors de la construction budgétaire 2025 en raison de nombreuses interventions ayant nécessité l'engagement de moyens conséquents parmi lesquelles :

- Feu d'habitations et de bâtiments agricoles à BAINS le 12 juin 2025 : 60 SP engagés ;
- Feu d'usine – Batimob au CHAMBON SUR LIGNON le 19 juin 2025 : 69 SP engagés ;
- Feu de cultures et de forêt à LORLANGES le 25 juin 2025 : 104 SP engagés ;
- Feu de bâtiment agricole à BLANZAC le 27 juin 2025 : 60 SP engagés ;
- Accident de la circulation – transport en commun / VL : 90 SP engagés ;
- Feu d'usine – Bioval à LAPTE : 60 SP engagés ;
- Feu de forêt à CAYRES le 04 juillet 2025 : 63 SP engagés ;
- Feu de cultures et végétation à MAZEYRAT D'ALLIER le 12 juillet 2025 : 150 SP engagés ;
- Feu de cultures et de forêt à SAINT-PAULIEN le 17 juillet 2025 : 50 SP engagés ;
- Feu de cultures et de forêt à TIRANGES le 31 juillet 2025 : 71 SP engagés ;
- Feu de bâtiment agricole à LOUDES le 08 août 2025 : 55 SP engagés ;
- Feu de forêt à ESPLANTAS le 12 août 2025 : 90 SP engagés.

Le delta hommes*heures représente 8 008 heures de plus en 2025 par rapport à la même période en 2024.

En outre, l'établissement public a dû supporter des dépenses imprévisibles liées à l'entretien des matériels et à la logistique opérationnelle.

En conséquence, ces charges supplémentaires s'établissant à 118 844,52 € seront à couvrir via un avenant à signer avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4 de la convention pluriannuelle déterminant la contribution du Département au budget de fonctionnement du SDIS.

- **Section d'investissement**

Dans le cadre de l'amélioration de son suivi budgétaire et financier, le SDIS a initié un travail conséquent de mise en conformité de son actif et de son inventaire qui conduit à réaliser des écritures d'ordre portant notamment sur les frais d'études et les immobilisations en cours.
Il convient donc d'ajuster les affectations de crédits qui n'ont toutefois aucun impact budgétaire.
Les évolutions des dotations budgétaires dans le cadre de cette décision modificative se présentent comme suit :

AR Prefecture
043-284300019-20251014-2025_DELCA_15-DE
Reçu le 21/10/2025

Objet	D/R	F/I	Montant	Compte à débiter	Compte à créditer	Chap.	Observations
FONCTIONNEMENT							
Rabais, remises, ristournes	R	F	5 426,00 €		FIN / 6096	013	Remboursement accise carburant 2024
Autres produits	R	F	5 346,48 €		FIN / 70878	70	Participation maintenance chaufferie
Contributions du département	R	F	118 844,52 €		FIN / 7473	74	Dotation complémentaire du Département visant à compenser l'augmentation de l'activité OPS.
Alimentation	D	F	4 380,00 €	OPS / 60623		011	Logistique opérationnelle
Autres matériels & outillages	D	F	6 372,00 €	MAG / 6068		011	Emulseur feu Blanzac (75 bidons à 84,96 € /bidon)
Entretien bâtiment	D	F	23 621,00 €	PAT / 615221		011	Panne chaufferie CSP / communauté d'agglomération Le PUY
Maintenance	D	F	11 160,00 €	MAG / 6156		011	Changement corps de filtre compresseurs BAUER (DIR+BOD)
Vacations opérationnelles	D	F	84 084,00 €	GRH / 64141		012	Delta 2024/2025 hommes / heures du 01/01 au 31/08 = 8 008h x 10,5 €
INVESTISSEMENT							
Frais d'études	R	I	55 210,61 €		FIN / 2031 / OP.11 / ORDREI	041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours
Frais d'études	R	I	131 341,50 €		FIN / 2031 / OP.12 / ORDREI	041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours
Frais d'études	R	I	46 355,66 €		FIN / 2031 / OP.13 / ORDREI	041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours
Frais d'études	R	I	87 092,23 €		FIN / 2031 / ORDREI	041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours
Constructions	D	D	55 210,61 €	FIN / 2313 / OP.11 / ORDREI		041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours
Constructions	D	D	131 341,50 €	FIN / 2313 / OP.12 / ORDREI		041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours
Constructions	D	D	46 355,66 €	FIN / 2313 / OP.13 / ORDREI		041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours
Constructions	D	D	87 092,23 €	FIN / 2313 / ORDREI		041	Transfert frais d'études vers travaux-en-cours

AR Prefecture

043-284300019-20251014-2025_DELCA_15-DE
Reçu le 21/10/2025

Les membres du conseil d'administration délibèrent en faveur de la décision modificative n°1.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE